

Présentation agrément PARTIE 147

L'AGRÉMENT PARTIE 147

Notre lycée prépare plus de 200 élèves aux métiers de la maintenance aéronautique au niveau CAP, BAC Professionnel et Mention Complémentaire (certificats de spécialisation) ainsi qu'en formation pour adultes (GRETA, attention : pas de formation uniquement passage d'examen).



Réglementation aéronautique :

Ces métiers et les formations qui y conduisent sont réglementés par la Commission Européenne aidée par l'Agence *Européenne de Sécurité Aérienne (EASA)* dont le relais en France est la *Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)*.